

Les outils du GBVIMS :

1 Le formulaire d'admission et de consentement éclairé – Il a été créé afin d'uniformiser les informations collectées d'une organisation à l'autre (type de données, format, contenu et qualité) dans le but de faciliter leur synthèse et leur analyse aussi bien en interne qu'en externe. Utilisé par les prestataires de services dans le cadre des prises en charge *volontaires* des survivants de VBG, ce formulaire permet de recueillir des informations sur la personne victime, l'incident, l'agresseur présumé, de renseigner les actions de référence/contre-référence, ainsi que d'établir une évaluation initiale. Simple à utiliser, il peut être adapté aux besoins de chaque contexte du prestataire de services.

Un formulaire de consentement éclairé accompagne le formulaire d'admission. Il permet aux survivants de contrôler l'utilisation et le partage des informations les concernant. Il doit être rempli une fois que l'éventuelle référence vers un service supplémentaire a été expliquée à la personne victime, la notion de consentement éclairé lui ayant été expliquée *dès le début de la prise en charge*. Afin de respecter l'anonymat de la personne victime, ce formulaire doit être classé séparément du formulaire d'admission.

2 L'outil de classification des VBG – Dans le cadre des déclarations des cas de VBG, les prestataires de services enregistrent quotidiennement de nombreuses informations importantes sur les incidents, les personnes victimes et la prise en charge de celles-ci ; l'incident est ensuite classé selon un type de VBG déterminé à partir de critères propres à chaque organisation. L'outil de classification des VBG a été créé afin de proposer une harmonisation des types de violence, généralisable à l'ensemble des individus, des organisations et des contextes. Grâce à la définition de six types de violence, il permet d'uniformiser les données de VBG - celles-ci pouvant ensuite être consolidées - et de faciliter leur diffusion ce qui améliore la coordination. En procédant « par élimination », les prestataires peuvent aisément déterminer le type de violence survenu lors de l'incident déclaré.

3 Le registre d'incident – Cette base de données, établit en fichier Excel, permet de regrouper et de stocker les données collectées. Les informations du formulaire



d'admission sont directement saisies dans le registre d'incident, dont les champs sont identiques à ceux du formulaire d'admission. Des menus déroulants permettent une saisie rapide tout en minimisant les risques d'erreur. Le RI, protégé par un mot de passe, ne contient que des données anonymes afin de garantir leur protection. Une fois les données saisies, le RI va générer automatiquement un certain nombre d'analyses utilisables en l'état : des évolutions des données, un rapport statistique mensuel, des tableaux et des graphiques. On peut ainsi réaliser des analyses beaucoup plus pointues, comme par exemple, calculer le pourcentage d'incidents déclarés dans lesquels l'agresseur présumé était un partenaire intime.

ADMINISTRATIVE INFORMATION				
INCIDENT ID	INCIDENT DATE	INCIDENT TYPE	DATE OF REPORTING	DATE OF ENTRY
001	01/01/2019	01	01/01/2019	01/01/2019
002	02/01/2019	02	02/01/2019	02/01/2019
003	03/01/2019	03	03/01/2019	03/01/2019
004	04/01/2019	04	04/01/2019	04/01/2019
005	05/01/2019	05	05/01/2019	05/01/2019
006	06/01/2019	06	06/01/2019	06/01/2019
007	07/01/2019	07	07/01/2019	07/01/2019
008	08/01/2019	08	08/01/2019	08/01/2019
009	09/01/2019	09	09/01/2019	09/01/2019
010	10/01/2019	10	10/01/2019	10/01/2019

4

Le modèle de protocole de diffusion des informations sur les VBG (PDI) – Dans un contexte humanitaire, une mauvaise gestion de la diffusion des informations peut avoir de graves conséquences. Toutes les précautions doivent être prises afin de garantir que seules les données absolument nécessaires seront diffusées, et à condition que les survivants en aient été préalablement informés. Toute organisation qui souhaite mettre en place un protocole de diffusion des informations doit tout d'abord réaliser une évaluation de ses pratiques en matière de protection des données et préciser le type de données concernées ainsi que la méthode de diffusion de celles-ci. Elle doit en outre s'engager à travailler avec l'ensemble des partenaires impliqués dans un climat de confiance et de collaboration tout le long du processus d'élaboration du protocole, dans lequel toutes les étapes sont importantes. Le modèle de protocole du GBVIMS propose un certain nombre de règles de base et de procédures types pour la diffusion des données rendues anonymes de VBG.

